

NOUVELLES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES TORTUES MARINES

Arrêté du 10/11/2022 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection - NOR : TREL2220334A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/11/10/TREL2220334A/jo/texte> - JORF n°0282 du 6 décembre 2022 - Texte n° 26

Les tortues marines protégées sur le territoire français

CHELONIIDES



Tortue caouanne
(*Caretta caretta*)



Tortue verte
(*Chelonia mydas*)



Tortue de Kemp
(*Lepidochelys kempii*)

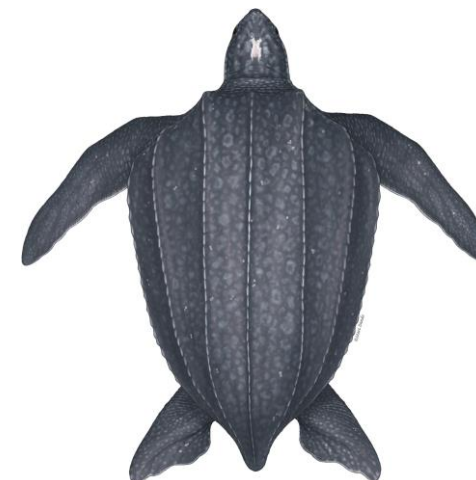


Tortue olivâtre
(*Lepidochelys olivacea*)



Tortue imbriquée
(*Eretmochelys imbricata*)

DERMOCHELYIDES



Tortue luth
(*Dermochelys coriacea*)

RAPPEL : Navires « Thon Rouge de ligne, Pêche artisanale » écolabellisés Pêche durable/MSC, ou tout autre navire désireux d'alimenter les données :



→ Enregistrer en mer **toute observation ou capture accidentelle** de tortues marines sur l'application **ECHOSEA**



• CONCERNANT L'INDIVIDU DIRECTEMENT

- ❖ destruction
- ❖ mutilation
- ❖ capture
- ❖ enlèvements intentionnels
- ❖ prélèvements d'échantillons biologiques
- ❖ perturbation intentionnelle
- ❖ perturbation induite par des nuisances lumineuses
- ❖ poursuite ou harcèlement dans le milieu naturel

• CONCERNANT LES HABITATS DE REPRODUCTION

- ❖ destruction
- ❖ altération
- ❖ dégradation

Dont les habitats pouponnières, d'interponte, de croissance, d'alimentation et d'hivernage, de repos et de prélasserment solaire, de nettoyage, ainsi que les corridors migratoires

• CONCERNANT TOUTE ACTION LIEE A L'INDIVIDU

- ❖ détention
- ❖ transport
- ❖ naturalisation
- ❖ colportage
- ❖ mise en vente, vente ou achat
- ❖ utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés dans le milieu naturel

• CAPTURE ACCIDENTELLE

Les activités de pêche maritime, ne sont pas concernées par l'interdiction de la capture lorsque celle-ci est accidentelle.

Dans le cas où un individu est **capturé accidentellement et blessé** : sous réserve d'une **information préalable du coordinateur** du Réseau tortues marines de Méditerranée française (RTMMF), possibilité de transport/débarque en vue d'être soigné.

CONTACTS
MEDITERRANEE

Coordinateur :

RTMMF - 06 64 79 54 23

Centres de soins :

CESTMed (La Grande Motte) - 06 24 47 51 55

CRFS (Antibes) - 06 16 86 26 86

• CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Un système de suivi des captures et des mises à mort accidentelles de tortues marines est mis en place :

Si capture accidentelle vivante/morte → **déclaration** par les capitaines de navires de pêche dans le journal de pêche.

Renseigner à minima : groupe d'espèce (2 choix possible : Cheloniidés ou Dermochelyidés), espèce, nombre d'individus capturés.

- ❖ Exemple : *Cheloniidés : Tortue caouanne, 2 individus capturés.*

L'utilisation de ces données à des fins de connaissance scientifique est réalisée de manière **anonyme**.